

## COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE LICENCE PHYSIQUE CHIMIE

## Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2, Vu

l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, Vu

l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18, Vu

la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de Vu la proposition du directeur de l'UFR Sciences et Montagne,

## ARRÊTE 2024-517

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de LICENCE

Spécialité : parcours classique et parcours santé pour la validation du semestre 1 est fixée comme suit :

Président Nom Prénom et Qualité (MC	T, TR, PRAG, PRCE)
KARDOS Nathalie (MCF)	
vice-président	
BUSKULLIC Damir (PR)	
Membres (FTC)	
DAVID Bernard (MCF)	
NOUR Karim (MCF)	

- Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR Sciences et Montagne sur le site
- Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR Sciences et Montagne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 22/11/2024

Pour le Président et par délégation Le Directeur de l'UFR SceM

Richard TAILLET

Philippe GALEZ

Ampliation aux membres du jury d'examens